

NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



68709

Distribution  
LIMITEE



E/CN.14/INR/53  
17 janvier 1964

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Comité permanent de l'industrie, des  
ressources naturelles et des transports  
Deuxième session  
Addis-Abéba, 3 - 13 décembre 1963

EXPOSE DE M. I.H. ABDEL-RAHMAN, COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AU  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, A LA SEANCE PLENIERE TENUE LE  
9 DECEMBRE 1963 PAR LE COMITE PERMANENT DE  
L'INDUSTRIE, DES RESSOURCES NATURELLES  
ET DES TRANSPORTS

63-4383

EXPOSE DE M. I.H. ABDEL-RAHMAN, COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AU  
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL, A LA SEANCE PLENIERE TENUE LE  
9 DECEMBRE 1963 PAR LE COMITE PERMANENT DE  
L'INDUSTRIE, DES RESSOURCES NATURELLES  
ET DES TRANSPORTS

Il est à mon sens, particulièrement significatif que j'aie le privilège de participer à cette réunion dès le début de mon mandat aux Nations Unies. Il ne s'agit pas seulement d'une satisfaction personnelle due au fait que je viens moi-même d'un pays africain; mais je pense en particulier à ce fait que les problèmes du développement africain sont arrivés maintenant à tenir une place toute particulière aux Nations Unies et sont au tout premier rang des préoccupations de leurs organismes délibérants et exécutifs.

Lorsque mon prédécesseur, José Antonio Mayobre, s'est adressé à ce Comité l'an dernier, il a très justement décrit les complexités que comporte l'industrialisation et signalé qu'on disposait d'une grande diversité de méthodes pour aborder les multiples aspects du développement industriel. Inutile de le dire, le processus du développement industriel ne s'est nullement simplifié depuis l'année dernière. Les nouvelles études et recherches consacrées à ces problèmes n'ont fait au contraire que révéler avec un relief plus accentué les nombreux et profonds rapports qui existent entre les divers aspects du développement industriel. Le tableau qui s'en dégage est donc peut-être encore plus complexe et la nécessité d'adopter des principes d'activité définis avec une extrême précision est plus urgente encore que jamais.

Je n'ai nullement l'intention de laisser entendre par là que nous ne sommes pas conscients du progrès accompli dans de nombreux pays en voie de développement, qui ont élevé le taux de la production industrielle et entrepris de nouveaux projets industriels destinés à apporter une solide contribution à la diversification de leur économie.

Dans le domaine d'activité propre aux Nations Unies, on a souligné davantage encore le rôle important que joue l'industrialisation comme facteur-clé du développement économique, et les pays membres ont donné une absolue priorité à la nécessité de redoubler d'efforts dans ce domaine. On a poursuivi les travaux sur la grande diversité de sujets qu'ils comportaient et l'on a pris de bons départes dans plusieurs directions nouvelles. Je ne me

référerai pas tout particulièrement au travail accompli par la Commission économique pour l'Afrique, qui vous est bien connu. La diversité des projets entrepris dans le domaine industriel par votre Commission régionale, l'énergie et l'initiative consacrées à leur mise en oeuvre, sont amplement démontrées dans la documentation soumise à votre Comité et traduisent, à mon avis, un essai hautement louable de répondre aux besoins pressants des pays africains, ainsi que l'impatience bien compréhensible avec laquelle cette Commission régionale a considéré le rythme actuel des projets réalisés dans ce domaine.

Le Centre de développement industriel a donné son appui aux travaux des Commissions économiques en général et à celui de la Commission économique pour l'Afrique en particulier. Il continue à rendre service aux pays des diverses régions, par l'intermédiaire des programmes actuels de coopération technique, en organisant des Cycles d'études et des réunions techniques, et en exécutant des projets de recherches sur certains des problèmes fondamentaux du développement industriel qui sont en grande partie communs aux pays en voie de développement des diverses régions. Dans la mesure du possible, nous avons apporté et nous continuerons d'apporter notre collaboration à la Commission économique pour l'Afrique, dans l'exécution de projets conjoints qui présentent un intérêt particulier pour la région africaine. Un exemple de ce genre d'entreprise commune est le Cycle d'études sur les zones d'industrialisation en Afrique, qui doit se réunir en juin prochain à Addis-Abéba. Le principe de coopération directe joue également dans l'organisation de réunions inter-régionales telles que le Colloque inter-régional du fer et de l'acier, qui s'est tenu le mois dernier et les trois Cycles d'études inter-régionaux qui doivent être consacrés l'an prochain aux industries pétrochimiques, aux complexes industriels, ainsi qu'à l'établissement et à l'exploitation des usines de ciment.

Dans nos relations avec les Commissions régionales, mon prédécesseur a eu comme principe de donner plein effet au principe de la décentralisation; c'est une politique que j'ai l'intention de poursuivre sans réserve. Je suis entièrement convaincu que les projets d'intérêt régional ou qui se posent sur un plan régional, doivent être traités par les Commissions économiques régionales qui sont les plus proches du lieu où se posent les problèmes. A cet

effet, le Centre de développement industriel est tout disposé à apporter son appui et l'assistance de ses ressources au secrétariat régional. Cependant, nos relations ne se limitent pas aux questions d'appui et d'assistance mutuelle. Ce qui est plus important peut-être, c'est que nous continuions à développer l'habitude du travail d'équipe, pour arriver au point où toutes nos activités feront réellement partie intégrante d'un effort coordonné consacré à l'accélération de l'industrialisation des pays en voie de développement.

En matière de politique générale, nous nous sommes naturellement efforcés de concentrer nos efforts sur des régions-clés où nos ressources limitées pourraient être utilisées plus efficacement. La programmation industrielle et l'assistance apportée aux gouvernements pour la mise au point d'une juste politique générale d'industrialisation restent une préoccupation majeure. Outre les problèmes et les techniques de programmation industrielle, nous avons entrepris la préparation d'une série de manuels de préinvestissements à l'intention d'un certain nombre d'industries-clés. Lorsqu'ils seront terminés, ces manuels, ou, si l'on préfère, ces "profils industriels" mettront à la disposition des fonctionnaires des pays préoccupés de planification industrielle et d'élaboration de projets industriels, des données sur les proportions des facteurs existant dans les industries telles que les engrais, l'aluminium, le ciment, les fers et aciers, la chimie lourde, les machines-outils, etc...

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, une nouvelle direction, d'importance majeure, a été imprimée à nos efforts par la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Nous avons travaillé sur un bon nombre de problèmes associés à l'expansion des exportations de produits manufacturés et semi-manufacturés en provenance des pays en voie de développement. Ces études portent spécialement sur le rôle que jouent les exportations industrielles, conçues comme un moyen majeur de triompher de l'exiguité des marchés domestiques dans les pays en voie de développement, avec la limitation des perspectives d'industrialisation qui en résulte. On envisage des mesures destinées à augmenter l'exportation des produits manufacturés déjà fabriqués dans les pays moins développés et à

renforcer les perspectives de création de nouvelles industries d'exportation, pour répondre à l'expansion des marchés d'exportation. On s'attend à ce que la Conférence elle-même provoque l'adoption de certaines de ces mesures ou peut-être de séries de mesures qui impliquent, de la part des pays développés aussi bien que des pays en voie de développement, des dispositions qui, dans le cas de ces derniers, devront servir à encourager leurs exportations grâce à des systèmes spéciaux de subventions et d'assistance financière mutuelle.

On a bien souvent soutenu que, si les pays en voie de développement commencent leur industrialisation au moins un siècle trop tard, ils ont l'avantage de pouvoir utiliser dès le début la technique la plus moderne. Mais nous savons par expérience que le transfert de la technologie industrielle, qui est pratiquement synonyme de développement industriel en général, n'est en aucune façon une entreprise simple. Ce transfert est intimement lié à tout le vaste déploiement de conditions qu'exige la réussite de l'industrialisation. Citons le simple fait que l'équipement moderne est coûteux et exige des investissements considérables. L'installation de moyens de production modernes exige la présence d'un personnel supplémentaire, comprenant des techniciens et d'autres spécialistes, que leur formation rend aptes à s'occuper de la production, de l'organisation et de la commercialisation. On pourrait continuer à énumérer bien d'autres facteurs tels que les besoins de l'infrastructure, les marchés, les problèmes des économies extérieures, etc., pour en arriver à la transformation complète du milieu, qui fut un trait caractéristique du processus d'industrialisation.

De même, pour prendre un exemple dans certains secteurs-clés, après l'élaboration des projets, la préparation des plans, les études de pré-investissements, la nécessité de trouver des capitaux, pour installer les moyens de production proprement dits, subsiste encore au premier plan, comme problème majeur de développement. Ce financement industriel a causé de graves soucis à ceux qui sont chargés de formuler les principes de politique générale sur le plan national et les organismes internationaux lui consacrent une étude attentive. Nous avons entrepris autrefois une étude de plus grande envergure, qui portait, dans l'ensemble, sur les besoins et les disponibilités de fonds de financement industriel provenant de sources intérieures et étrangères.

A sa 17ème session, l'Assemblée générale a approuvé une résolution sur le rôle imparti aux Nations Unies dans la formation de personnel technique que requiert l'industrialisation accélérée des pays en voie de développement. L'Assemblée a reconnu que la formation de ce personnel devrait former partie intégrante des programmes nationaux de développement économique et social et tenir compte des besoins de spécialistes tant actuellement qu'à long terme. Elle reconnaissait aussi que cette formation devrait s'effectuer autant que possible sur le territoire même des pays en voie de développement.

On devient de plus en plus conscient du fait que le progrès des pays sous-développés requiert bien des talents humains et des compétences techniques de premier ordre. Il ne fait pas de doute que l'une des conditions essentielles du développement industriel est la création, dans les pays en voie de développement, de cadres suffisants de techniciens, de directeurs et de spécialistes des diverses branches de l'industrie. La formation de ces cadres doit rester l'une de nos préoccupations majeures.

Un événement de première importance, dans le domaine de l'adaptation et du transfert de la technique moderne proprement dite, a été la récente Conférence des Nations Unies sur la science et la technologie; son objectif principal était de susciter la mobilisation mondiale des connaissances techniques et scientifiques, pour les appliquer rapidement et concrètement aux problèmes du développement et à la diffusion rapide, sur le plan international, des connaissances nouvellement acquises. Mais si cette Conférence a eu l'utilité de montrer qu'il était nécessaire de diriger les efforts de la science et de la technologie en fonction des besoins spécifiques des pays en voie de développement, il est peut-être trop tôt pour qu'on puisse en évaluer entièrement les répercussions pratiques; en dernière analyse, elles dépendront des mesures que prendront les organes nationaux et internationaux pour donner suite aux résolutions de cette conférence.

Le Colloque interrégional du fer et de l'acier représente l'une de ces mesures d'application dans un secteur donné; il a eu lieu le mois passé, organisé conjointement par le Centre et par les Commissions économiques régionales. Lors de cette réunion, une grande quantité de données techniques et économiques relatives à la fabrication de l'acier ont été mises à la

disposition des représentants des pays en voie de développement, qui ont eu également l'occasion de discuter avec quelques-uns des plus éminents spécialistes et d'inspecter des centres de production d'acier dans divers pays européens. Une attention toute particulière a été consacrée aux nouveaux développements technologiques qui permettent la construction et l'exploitation économique d'aciéries de capacité relativement réduite, ce qui apporte une solution à certains problèmes de limitation des marchés dans les régions en voie de développement. On ne dispose pas encore de l'analyse définitive des résultats du Colloque, mais le ton de ses discussions indique que les problèmes techniques de la production de l'acier sur une échelle relativement réduite ont été en grande partie résolus et ont déjà bénéficié d'un certain nombre d'applications. Il s'agit donc maintenant d'un cas pour lequel on peut disposer des connaissances techniques nécessaires et où les problèmes qu'il reste à résoudre portent sur leurs possibilités d'application dans le contexte d'un programme donné de développement industriel et de l'adaptation aux conditions locales.

L'un des objectifs immédiats de notre programme de transfert et d'adaptation de la technologie industrielle est de créer un minimum de connaissances techniques dans les pays en voie de développement, de telle façon qu'on tienne pleinement compte des besoins et des conditions propres à chaque pays, lorsqu'on se lance dans de nouvelles entreprises industrielles, et que les ressources propres aux pays soient utilisées au maximum lors de l'établissement de nouveaux moyens de production. Cela comporte la création de certains éléments, tels que les instituts de recherche industrielle et technologique ou, à un niveau plus proche de l'exécution, des bureaux ou offices de développement industriel capables d'apporter dans chaque pays, un appui technique de base à ceux qui sont chargés de fixer les principes de politique générale. Au niveau national, il serait possible de créer un organisme chargé de présenter périodiquement des rapports systématiques sur la politique, les réalisations et les problèmes de l'industrialisation, y compris notamment le rapport entre l'industrie et les plans globaux de développement. Grâce à ces examens et rapports périodiques, il sera possible de mieux coordonner l'aide à l'industrie provenant de sources différentes et de mieux mobiliser

les ressources locales. Ici encore, le Comité pourrait peut-être avoir l'intention de prier le Secrétaire exécutif d'examiner cette proposition plus à fond. L'étude régionale du rôle des instituts de recherche en Afrique actuellement soumise au Comité, préparée par la Commission économique pour l'Afrique, avec l'aide d'un conseiller technique du Centre de développement industriel fournit, une première indication sur le statut des institutions de ce genre dans la région. L'idée de créer des bureaux nationaux de développement industriel capables d'appuyer les efforts de l'industrialisation, mérite une attention particulière et pourrait se révéler utile et même essentielle dans de nombreux pays en voie de développement.

Certes, ces activités sont importantes, et certaines d'entre elles peuvent même aller jusqu'à constituer un élément indispensable de tout effort destiné à accélérer l'expansion industrielle. Mais si l'on reconnaît de plus en plus que l'industrialisation est le facteur dynamique le plus puissant dans le processus du développement économique, on se rend compte aussi toujours plus clairement que, pour obtenir une industrialisation continue et accélérée, pour communiquer au processus de développement l'élan que réclamait il y a quelques années à peine la proclamation sur la Cécennie du développement, et pour assurer la juste application des résultats obtenus dans chacun de ces domaines, il faudra englober toutes ces activités dans une structure d'ensemble plus solide et que dans chaque pays et dans chaque région, elles devront se fonder sur une stratégie globale d'industrialisation. Pour être en mesure d'exécuter des projets industriels individuels, il faut évidemment, des connaissances techniques suffisantes, du personnel spécialisé, des capitaux, des marchés et des matières premières, mais à eux seuls, ces éléments ne suffisent pas lorsqu'il s'agit d'atteindre les objectifs ultimes du développement. Il s'agit avant tout de la place que le projet occupe dans une série de principes cohérents de politique générale, qui doivent, à leur tour, être fonction des perspectives ultimes de développement industriel du pays. De même, le système d'institutions et les autres mesures destinées à susciter l'expansion industrielle dépendront de la stratégie d'industrialisation adoptée et des objectifs qu'elle sert. En un sens, la stratégie proprement dite pourrait être définie comme l'utilisation optimum des ressources humaines et naturelles du pays et de ses avantages et inconvénients



particuliers, déterminés par des facteurs tels que la géographie, le climat, les relations commerciales et les efforts de coopération avec les autres pays.

Le 27 novembre 1963, quelques jours avant que je quitte le Siège, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, qui traite des affaires économiques et sociales a approuvé à l'unanimité une résolution demandant la convocation vers 1966, d'une réunion internationale sur l'industrialisation, et priant le Secrétaire général d'entreprendre des consultations et des études avec les pays membres des Nations Unies et des institutions spécialisées, avec les institutions spécialisées et l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec les Commissions économiques régionales et avec le Centre de développement industriel, sur l'opportunité de réunir, au plus tard en 1966, un colloque international, précédé si on l'estime nécessaire, par des réunions régionales et sous-régionales, pour traiter des problèmes de l'industrialisation des pays en voie de développement et sur l'opportunité de faire rapport au Conseil économique et social à sa 37ème session et à l'Assemblée générale à sa 19ème session. Cette décision de l'Assemblée générale vient surtout du désir exprimé par les pays membres des Nations Unies d'intensifier et d'accélérer, par tous les moyens possibles, le développement industriel des pays moins développés. Ce colloque offrirait ainsi aux pays qui font actuellement des efforts acharnés pour obtenir un degré plus élevé d'industrialisation la plus vaste tribune internationale du haut de laquelle on puisse instituer un débat sur des problèmes de cette nature; il servirait également à attirer l'attention mondiale sur les besoins et les problèmes de l'industrialisation et à lancer comme un appel à la mobilisation des ressources de tous les pays pour un effort total comme celui dont il est question dans la proclamation sur la Décennie du développement.

Un autre aspect de cette proposition réside dans l'occasion qu'offrirait une conférence mondiale sur l'industrialisation d'éclaircir la politique et les lignes de conduite à suivre sur le plan national, régional et international. Comme il est nécessaire de s'assurer que cette conférence traitera d'une manière pratique et efficace des problèmes qui intéressent les pays en voie de développement, l'Assemblée générale a sagement prévu la possibilité de tenir, avant la conférence mondiale, une série de réunions

régionales, ou même sous-régionales, au cours desquelles les problèmes pratiques propres aux pays et régions en voie de développement pourraient faire l'objet d'un examen approfondi ainsi que les perspectives de leur développement industriel, si bien que cette tribune mondiale, au lieu de servir à un travail superficiel, pourra permettre de considérer dans un cadre plus large les problèmes concrets des pays en voie de développement. Ces problèmes auront été élucidés lors des réunions régionales, après un examen complet et détaillé de la situation de chaque pays, qui fera une distinction très nette entre les éléments propres à certains pays seulement et ceux qui pourraient être communs à plusieurs pays ou à la région dans son ensemble.

A cet égard, le Comité désirera peut-être examiner l'opportunité d'organiser en 1965 une Conférence africaine sur l'industrialisation qui serait précédée par des réunions et des études sur des secteurs spécifiques de certains aspects de l'industrialisation. Une réunion préalable des ministres africains de l'industrie pourrait être particulièrement utile, car elle permettrait d'évaluer l'importance d'une telle conférence régionale et d'y assurer une participation adéquate.

Grâce à l'élan fourni par l'Organisation de l'unité africaine et à l'initiative prise par de nombreux pays d'Afrique, un progrès considérable s'est fait jour au cours de l'année, quant à la façon d'envisager les problèmes de développement en Afrique. On les voit maintenant dans une perspective plus nette et en comprenant mieux l'envergure des efforts qu'ils nécessitent. Une conférence régionale africaine sur l'industrialisation serait un instrument utile pour appuyer ces efforts et consolider les progrès réalisés.

Ces réunions régionales préparatoires auront également l'utilité de déterminer et définir plus précisément les sujets qui devraient être finalement inscrits à l'ordre du jour de la conférence mondiale. Il en ira de même, dans une certaine mesure, des délibérations auxquelles le Secrétaire général devra procéder, comme le lui demande la résolution mentionnée ci-dessus, avec les pays membres et les organisations internationales, sur l'opportunité de réunir une telle conférence internationale. J'ai toute raison de croire que les institutions spécialisées des Nations Unies seront en faveur de l'application de cette résolution. Nous espérons que ces entretiens

consultatifs permettront également un échange de vues et une meilleure connaissance de la situation de chaque pays et région à cet égard, ainsi que des problèmes particuliers pour la solution desquels une assistance extérieure pourrait être nécessaire. Il est absolument évident que, pour accélérer le processus, nous devons partir du point où nous nous trouvons à présent. Dans les efforts que nous déployons pour intensifier l'industrialisation des pays en voie de développement, nous sommes de plus en plus conscients du fait que nous devons apprendre à connaître avec toujours plus de précision l'ampleur véritable des problèmes de base. Nous devrions être prêts, je pense, à examiner avec chaque pays, avec chaque groupe de pays, et avec l'ensemble de la région, la nature exacte de leurs problèmes, leurs besoins immédiats, les possibilités d'action aux différents niveaux et l'assistance que peuvent fournir les diverses institutions internationales et sources bilatérales. En fait, nous commençons à nous rendre compte que l'entreprise dans laquelle nous nous sommes engagés nous oblige à regarder plus loin que les projets individuels et les entreprises concrètes - qui, si importants qu'ils puissent être, ne représentent que des fragments du tableau d'ensemble - et à nous attacher à la stratégie générale qui permettra réellement de faire un grand pas en avant dans l'expansion industrielle des régions encore peu développées du globe. En bref, nous devons nous organiser de façon à faire concorder l'offre et la demande d'une immense diversité de besoins et de services. Ce n'est que par une attaque sur l'ensemble du front que nous pouvons essayer de réaliser un changement significatif dans la division actuelle du monde en pays développés et pays en voie de développement.

- - - - -